Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 8

Artikel: L'affaire de Thierrens
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-9005

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7me année. No 8. Aout 1899.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

L'AFFAIRE DE THIERRENS

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

Dans la nuit du 25 au 26 janvier 1798, un parlementaire du général français Ménard, l'aide de camp Autier, s'en allait de Moudon à Yverdon porter un ultimatum au général de Weiss, chargé par LL. EE. de la défense du Pays de Vaud. Ensuite d'une altercation survenue entre les hommes de son escorte et des habitants du village de Thierrens, deux hussards français furent tués. L'aide de camp rebroussa chemin, et, le 28 janvier, les troupes du général Ménard entraient dans le Pays de Vaud.

Cet événement qui constitue ce que l'on appelle généralement *l'affaire de Thierrens* fut donc le prétexte de l'envahissement de notre pays par une armée étrangère. Son importance est considérable comme on le voit et il a excité depuis longtemps les recherches des historiens et des curieux.

Les documents officiels de l'époque connus jusqu'à maintenant sont d'un laconisme étonnant sur cette affaire. Le général Ménard, ensuite du rapport expédié au premier moment d'affolement par son aide de camp, s'unit aux plus exaltés des patriotes vaudois pour faire peser aussitôt toute la responsabilité de l'événement sur les « satellites » du général de Weiss et plus tard sur lui-même. Pour les novateurs, il n'y

eut pas d'hésitation et ils publièrent immédiatement que les deux hussards français avaient été les victimes d'un épouvantable guet-apens. La version française de l'affaire de Thierrens fut ensuite répandue dans toute la Suisse et dans le reste de l'Europe par l'ambassadeur Mengaud et annoncée officiellement aux Conseils de la République par le Directoire exécutif. La légende une fois formée, il fut bien difficile de la détruire.

Cependant, les hommes de Thierrens protestèrent de leur innocence dès le premier moment et affirmèrent qu'il ne s'agissait que d'un malentendu. Après avoir subi pendant deux mois une dure détention au cours de laquelle ils furent interrogés, de même que la plupart des autres personnes qui avaient assisté à la scène sanglante, on les remit en liberté. Cela commença à ouvrir les yeux à beaucoup de personnes du pays. On pensa aussi que la mission de l'aide de camp français n'ayant pu être connue à l'avance au quartier général du général de Weiss, celui-ci avait été par conséquent dans l'impossibilité de faire tomber le parlementaire dans une embuscade à Thierrens. Plus tard encore, lorsque l'ère de l'enthousiasme eut fait place à celle des désillusions, on fit d'amères réflexions sur certains événements des premiers jours de la révolution. En 1810 enfin, sur la demande du général de Weiss, les municipalités de Moudon, de Thierrens et d'Yverdon et le président de la Cour de justice de Moudon déclarèrent officiellement « que la mort des deux hussards avait été purement accidentelle, que les gens de Thierrens en étaient parfaitement innocents et que le général de Weiss alors baillif de Moudon n'avait eu aucune part directe ni indirecte à cet accident » [1].

[1] « Déclaration du citoyen Chollet, docteur en droit, président *ad intérim* de la Commission criminelle établie en janvier 1798 pour interroger les gens de Thierrens. » Le Dr Chollet avait été pendant plusieurs années un des plus ardents des patriotes vaudois.

Les pièces délivrées au général de Weiss furent au reste, je crois, peu connues dans le public ; les circonstances de l'affaire de Thierrens restèrent pendant longtemps excessivement mal définies et les responsabilités ne purent être fixées exactement.

Les historiens Verdeil et J. Olivier ont cependant cherché à connaître les détails de cet événement. Leurs récits ne concordent malheureusement pas d'une manière complète et renferment aussi diverses erreurs.

J'ai cru bien faire en soumettant cette question historique à une enquête et j'ai eu le plaisir de trouver diverses pièces inédites qui permettent maintenant de connaître avec quelque précision le détail des faits.

Voici quels sont les principaux de ces documents nouveaux.

I. La procédure instruite en janvier, février, mars et avril 1798 contre les accusés, soit le « verbal des interrogations formées... aux prisonniers de Thierrens... avec les réponses des dits prisonniers ». Cette pièce renferme en outre l'interrogatoire du dragon Chenevard qui accompagnait l'adjudant français et qui fut blessé à l'entrée du village, celui de son collègue Béat Briod qui mit fin à la fusillade, ceux du grand et du petit gouverneurs de Thierrens et enfin celui du messager François Degex qui faisait le service entre Moudon et Yverdon et assista à une partie des événements. Cette pièce se trouve dans les archives du Tribunal de Moudon et m'a été obligeamment communiquée par M. Favre, président actuel de ce Tribunal.

II. Quelques pièces plutôt secondaires trouvées aux archives cantonales à Lausanne.

III. La lettre écrite de Moudon le 25 janvier à minuit par Perdonnet, membre de l'Assemblée provisoire à celle-ci. Il avait accompagné l'aide de camp Autier jusqu'à Thierrens.

Cette pièce se trouve aux archives au Ministère des Affaires étrangères à Paris. M. Emile Couvreu a bien voulu m'en communiquer l'extrait.

IV. Deux lettres écrites de Lausanne par Henri Polier qui fut plus tard Préfet national du Léman et adressées au citoyen de Valière, pasteur de Thierrens. Elles sont datées du 29 et du 30 janvier 1798.

V. — Une lettre de Louis Frossard de Saugy de Moudon, membre de l'Assemblée provisoire, adressée à Maurice Glayre le 1er mars 1798 et dans laquelle il indique son opinion de patriote avancé sur l'affaire de Thierrens. Cette lettre fait partie des papiers laissés par Maurice Glayre.

VI. Quelques renseignements extraits des registres des Conseils de Moudon.

VII. Les déclarations faites en 1810 par le colonel de Weiss, le Dr Chollet, et les municipalités de Thierrens, de Moudon et d'Yverdon. Elles ne sont pas complètement inédites, mais je les crois très peu connues.

Parmi les pièces qu'on a déjà publiées sur cette question, nos lecteurs se souviendront du récit du citoyen de Trey qui accompagna l'aide de camp français. Cette pièce fait partie des *Mémoires* de de Trey, et a paru dans la *Revue historique vaudoise* en 1893. Plusieurs documents intéressants se trouvent dans le *Journal du général Ménard*, inséré dans le 14me volume des *Archiv für Schweizerische Geschichte* et d'autres dans les *Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik*, de M. le Dr Strickler. On trouve enfin divers renseignements précieux sur l'affaire de Thierrens dans une brochure peu connue maintenant et que publia en 1799 le général de Weiss sous ce titre : *Du début de la Révolution suisse ou Défense du ci-devant général de Weiss contre ses détracteurs.*

II

On sait quelle était la situation du Pays de Vaud à la veille de l'affaire de Thierrens.

La République lémanique venait d'être proclamée à Lausanne. Les représentants des villes et communes s'étaient constitués le 24 janvier sous le nom d'Assemblée représentative provisoire et les arbres de liberté étaient déjà plantés dans un grand nombre de localités.

Le général Ménard était depuis quelques jours à la frontière du Pays de Vaud avec un corps de troupes françaises. Il encourageait les comités insurrectionnels, leur offrait sa protection et ne demandait que de pouvoir pénétrer sur le territoire suisse. Les membres du Comité de Nyon, plus audacieux à cet égard que les patriotes des autres villes, à cause sans doute de leur proximité de la France et de ceux qui soufflaient le feu, envisageaient avec faveur la perspective de l'entrée du général Ménard dans le Pays de Vaud.

Dès le 22 janvier, à 7 heures du soir, au moment où se répandait la nouvelle de l'arrivée des troupes bernoises à Avenches, ils écrivaient au Comité central de Lausanne, une lettre dans laquelle on remarque cette phrase importante : « A cette incertitude qu'on marche contre nous, le Comité central ne devrait-il pas envoyer une réquisition au général français et au résident [1] pour réclamer à l'instant leur entrée puisqu'aussi bien ils entreraient, mais sur un pied différent [2] ? »

[1] Félix Desportes, ministre résident de la République française auprès de la République de Genève qu'il cherchait déjà à cette époque à réunir à la France.

[2] Cette lettre est signée des noms du « général » Gaudin et de Nicole, banneret.

Le Comité central n'entra pas dans les idées des patriotes de Nyon et se borna à envoyer un messager auprès du général Ménard pour lui demander quels étaient « ses ordres et ses intentions relativement à ce pays, sans toutefois solliciter sa venue [2]. »

C'est ensuite de cela que le général français envoya à Lausanne sa fameuse proclamation du 23 janvier. Elle enthousiasma tant et si bien les patriotes qu'ils proclamèrent au bout de quelques heures la République lémanique.

Le Comité central lui envoya aussitôt deux députés, Louis Frossard de Saugy et Testuz pour le remercier. Ils convinrent avec lui que les troupes françaises n'entreraient que dans le cas où le général Ménard en recevrait l'invitation par une lettre officielle de ce Comité central contresignée par eux [3].

Quelques instants plus tard, ils revinrent encore auprès de Ménard ensuite des sollicitations de deux membres du Comité de Nyon qui, semble-t-il, désiraient plutôt une entrée immédiate des Français.

On sait quelles étaient les instructions données par le Directoire français au général. « Si les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg, disaient-elles, veulent empêcher par force armée les réclamations des habitants du Pays de Vaud et leur recours à la République française... le général commandant les troupes françaises fera sommer les troupes de Berne et de Fribourg de se retirer sur-le-champ du Pays de Vaud et de laisser aux habitants de ce pays le libre exercice de leur droit, réclamation et recours, sinon qu'il se verra obligé de repousser la force par la force, de

[2] *Journal de Ménard.*

[3] Comme mesure de contrôle ils laissèrent au général un exemplaire de leur signature.

faire cesser la résistance et d'en poursuivre les auteurs par tous les territoires par lesquels ils auront passé [1]. »

Dans l'entrevue définitive qui eut lieu entre le général et les députés des comités de Lausanne et de Nyon, il fut résolu en somme, de mettre à exécution cette partie des instructions du Directoire qui vient d'être citée. « Après beaucoup de réflexions fort sages, il a été conclu par le général qu'il enverrait demain 25 courant, un trompette pour sommer le général de Weiss de se retirer et qu'il ne ferait marcher les troupes qu'en cas de résistance [2]. »

C'est ainsi que fut décidée la mission malheureuse de l'aide de camp Autier.

Transportons-nous maintenant dans une autre partie du Pays de Vaud, dans le bailliage de Moudon où se trouvait le village de Thierrens. On sait que le général de Weiss y représentait LL. EE. depuis plus de quatre ans. Il y avait été accueilli avec enthousiasme à cause de ses idées avancées. A son arrivée, on avait même dételé les chevaux de sa voiture et on avait traîné celle-ci à force de bras jusqu'au sommet de ce rocher sur lequel s'élevait sa résidence, le château de Lucens [3]. De son côté, le bailli eut lieu d'être généralement satisfait de ses administrés jusqu'au 10 janvier

[1] *La France et l'Indépendance vaudoise*, par M. Emile Couvreu. Le texte complet des instructions du Directoire français au général Ménard a été publié par le même auteur dans la *Gazette de Lausanne* du 18 août 1897.

[2] Lettre de Louis Frossard de Saugy et Testuz à l'Assemblée représentative provisoire, datée de Nyon du 24 janvier 1798. Voir aussi sur ce sujet la lettre insérée dans le *Bulletin officiel* du 20 janvier 1799. C'est une réponse aux allégations des personnes qui accusaient les autorités provisoires du Pays de Vaud d'avoir invité les Français à pénétrer sur le territoire suisse.

[3] Voir les *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse* III, 218. « On criait : *Vive l'ange de la paix!*

« L'impériale de la voiture était chargée de banderoles blanches et de couronnes de chêne. Les harangues ne contenaient que des félicitations

1798, moment où eut lieu le renouvellement du serment de fidélité.

« Jusqu'à ce jour, dit de Weiss, mon bailliage, malgré l'exemple et une prédétermination secrète, offrait encore une superficie de tranquillité [1]. Cette journée du 10 janvier vit se manifester ouvertement à Moudon la scission complète entre les patriotes et les partisans de LL. EE. et fut par conséquent l'origine de la mésintelligence que l'on doit considérer comme une des causes de l'affaire de Thierrens.

» Dans la nuit qui précéda, raconte de Weiss, des agitateurs se répandirent dans les campagnes, distribuèrent une multitude de petits imprimés révolutionnaires, et le matin en arrivant à Moudon, j'appris que les deux Conseils étaient rassemblés et délibéraient un refus. Je n'hésitai pas, j'entrai dans la salle, je m'approchai du Banneret; *c'est moi qui préside*, lui dis-je. Il me céda sa place. Je haranguai; je représentai les suites; le temps les a confirmées; je produisis quelque effet [2]... » Les Conseils de Moudon ressentirent vivement les reproches de leur bailli. Ils continuèrent à délibérer, députèrent plusieurs fois des messagers auprès du général de Weiss déjà au milieu de son état-major et de la troupe, et finirent par éluder le serment [3].

La cérémonie qui avait lieu dans le même moment sur la

sur sa conduite sage, modérée et patriotique. Cette réception inouïe dans la Suisse », etc. Lettre de l'agent français Venet à Deforgues, datée de Lausanne le 11 novembre 1793. — « M. Weiss est d'une nature très phosphorique et il aime beaucoup à se populariser », écrivait le même agent dans une lettre adressée au Comité de Salut public le 2 février 1795.

[1] *Du début de la Révolution suisse*, p. 18.

[2] *Du début de la Révolution suisse*, p. 18. — Voir aussi registre des Conseils de Moudon.

[3] Voir dans le Registre des Conseils des Douze et des Vingt-quatre de Moudon, à la date du 10 janvier 1798, le procès-verbal très détaillé de cette longue discussion.

place d'armes fut très mouvementée. « Mon long discours fut souvent interrompu par des cris tumultueux », raconte de Weiss. Bon nombre de soldats se rappelant le procès que LL. EE. avaient intenté quelques années auparavant au pasteur Martin de Mézières, s'écrièrent en entendant la formule du serment : *Et la dîme des pommes de terre!* et se débandèrent [1]. « Dès le soir même, ajoute de Weiss, échauffés par le vin et les agitateurs, ils (officiers et soldats) me reprochèrent d'avoir abusé de leur confiance et donné trop d'étendue à leur serment [2]. »

La seconde partie de la journée fut marquée par beaucoup de discussions, de disputes et même des rixes entre les citoyens des différentes localités appartenant à des opinions opposées. Les gens de Thierrens surtout, étaient très attachés au régime de LL. EE. et, dans un temps où on ne le croyait pas encore partout dangereusement menacé, ils échangèrent des propos très peu aimables avec les personnes venues de Mézières qui se rattachaient au parti patriote. Le vin aidant, il s'en fallut très peu qu'il n'en résultât une bagarre importante [3]. On accusa plus tard le commandant Genier de Thierrens d'avoir reçu de l'argent du bailli pour faire boire les gens de son village. Tous les détails de l'enquête montrent que cela était faux et qu'ils bénéficièrent seulement d'un bon d'une bouteille de vin par homme, accordé par la commune à ceux qui se rendaient à Moudon pour la prestation du serment [4].

[1] Voir un imprimé de l'époque intitulé *Le Cri de la Justice.*

[2] *Du début de la Révolution suisse*, p. 19.

[3] Interrogatoire du commandant Jean-Siméon Genier de Thierrens.

[4] C'est une coutume qui s'est perpétuée dans beaucoup de localités à propos des élections au Grand Conseil qui ont lieu au chef-lieu du cercle dont elles font partie. Elle subsistait encore il y a peu d'années. Il est bien probable qu'elle n'a pas disparu.

III

A partir du 14 janvier, les Conseils de Moudon délibérèrent au sujet de l'adoption d'une requête demandant à LL. EE. la convocation d'une assemblée des députés des communes, comme cela avait lieu dans la plupart des autres villes vaudoises [1]. Les localités du voisinage furent invitées à participer à cette demande. Treize d'entre elles rédigèrent aussitôt des pétitions qui furent envoyées à Lausanne en même temps que celle de Moudon. Thierrens refusa de se joindre à ce mouvement et il en résulta des rapports très tendus entre ces deux localités voisines.

Le 24 janvier laissa les campagnards de Thierrens inébranlables pour la plupart, dans leurs convictions. Ils ne désespéraient pas encore, sans doute, du succès de leur cause. Leur bailli avait été nommé Haut Commandant du Pays de Vaud et chargé de sa défense contre ses ennemis du dehors et du dedans. Ils savaient que son quartier général était à Yverdon et ils étaient bien persuadés sans doute qu'il saurait prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de LL. EE [2].

Au reste ils n'étaient pas complètement isolés dans leur opinion et leurs espérances. Les partisans de Berne étaient nombreux dans les villages de la région environnante, mais Thierrens avait le désavantage de se trouver sur la grande

[1] Voir Registre du Grand Conseil ou Conseil des Vingt-quatre, de Moudon, 15 et 18 janvier. Voir aussi dans le Registre des Commissions des Conseils, à la date du 14 janvier, le projet de requête en faveur de l'assemblée des communes.

[2] Le commandant Genier de Thierrens alla à Yverdon le 23 janvier et connut les préparatifs militaires que l'on y faisait. C'était le moment où le général de Weiss venait d'y établir son quartier général et semblait disposé à se servir des grands moyens pour défendre le Pays de Vaud. Cela ne dura qu'un instant et il revint bientôt à ses temporisations.

et belle route qui reliait Moudon à Yverdon et d'être ainsi davantage en contact avec les courriers et les patrouilles des différents partis, ce qui pouvait augmenter l'inquiétude de populations paisibles.

Pendant la nuit du 24 au 25 janvier, il y eut déjà une petite alerte dans le village de Thierrens. Les patriotes de Moudon croyaient savoir que de grands préparatifs militaires se faisaient au quartier général d'Yverdon et que des troupes devaient probablement venir comprimer les mouvements des novateurs. Ils s'attendaient surtout à voir surgir d'un moment à l'autre les chasseurs du major Pillichody. Ils demandaient en conséquence du secours au Comité central et, en attendant, ils envoyaient des patrouilles sur la route d'Yverdon pour avoir des informations plus sûres [1].

Une de ces patrouilles s'avança jusqu'à Thierrens, réveilla plusieurs personnes, fit un peu de bruit et proféra paraît-il quelques menaces [2]. Les habitants du village, au milieu du trouble des esprits qui régnait partout à ce moment, considérèrent comme un événement grave, un fait qui n'avait en somme guère d'importance.

Dès les premières heures de la matinée du 25 janvier il

[1] On sait qu'en réalité, le général de Weiss s'était borné à inviter deux bataillons d'Yverdon et de Grandson à se tenir prêts et qu'il avait réuni la compagnie de chasseurs du capitaine Pillichody qui fut créé major à ce moment, et quelques dragons du major Rusillon. Un détachement de chasseurs fut chargé le 24 janvier d'aller occuper le château de Lucens. Il y arriva dans la nuit du 24 au 25. Lettre du Comité de Lucens à l'Assemblée provisoire, 25 janvier à 5 h. du matin.

[2] « La nuit précédente, il était venu des gens de Moudon dans le village, entre lesquels le déposant a reconnu Denis Frossard, armé de son fusil et avec lequel il a parlé. Qu'il (Frossard) lui a demandé s'il n'avait point aperçu des chasseurs venant du côté d'Yverdon, à quoi il a répondu que non. » Déposition de Jean-Pierre Favre, semblable du reste à celle des autres accusés. Favre alla aussitôt après réveiller le juge Berzin et lui faire part de ce qui se passait. Verdeil III, 261, ajoute que les soldats de cette patrouille avaient annoncé « qu'ils reviendraient en force dans la nuit du 26 ».

fut question à Thierrens, de former une garde pour protéger la localité pendant la nuit suivante. Le gouverneur, le dragon Chevalley, était à Moudon. Il vint à Thierrens de grand matin pour changerde cheval. Il se préparait à rentrer à son poste quand le Petit Gouverneur [1] Elie Meystre vint auprès de lui et lui fit part de ce qui se passait et des intentions des habitants. Chevalley approuva l'idée de former une garde bourgeoise et bientôt repartit pour Moudon où l'appelait son service.

La cloche était déjà mise en branle, et les « communiers » se réunissaient. Le Petit Gouverneur, Elie Meystre, alla présider la séance et Jean-Philippe Berzin, juge au Consistoire, prit la parole pour annoncer ce qui s'était passé et montrer qu'il était urgent de prendre des mesures pour protéger le village. Cette proposition fut appuyée par plusieurs personnes et adoptée aussitôt. On décida en conséquence que pendant les trois nuits suivantes une garde de vingt-un hommes serait organisée et resterait en permanence à la maison de commune pendant que des patrouilles surveilleraient les environs de la localité. Le juge Berzin devait en avoir le commandement pendant la première nuit, Jean-Pierre Berzin pendant la seconde et Jean-Siméon Genier pendant la troisième [2].

Chacun de ces trois chefs choisirent les vingt hommes sous ses ordres et ces derniers seraient convoqués par le Petit Gouverneur.

La commune ayant dans ses archives des balles et des cartouches, elle en délivra la quantité nécessaire. Cette dernière mesure avait été adoptée malgré l'opposition du

[1] Il y avait alors à la tête de la plupart des communes de la campagne deux magistrats que l'on désignait sous le titre de Grand et Petit Gouverneur. Celui-ci était en quelque sorte le vice-président de la commune.

[2] Interrogatoire du commandant Genier, commis d'exercice.

citoyen Samuel Piot, l'aîné. Il avait, du reste, déjà parlé fortement contre une proposition semblable dont il avait été question quelques jours auparavant et avait été soutenu par le Métral Favre [1].

En conséquence de ce qui avait été décidé en assemblée de commune, le juge Berzin prit le 25 janvier à 6 heures du soir le commandement de la garde [2]. Un des soldats, Jean-Pierre Brochon, fut placé en sentinelle devant la porte de la maison de commune pendant qu'une patrouille de quatre hommes surveillait la contrée et que le reste du contingent se tenait prêt à se porter du côté où quelque danger pourrait être signalé [3]. A l'appel de la patrouille, le tocsin devait sonner et les hommes armés de la commune accourir avec la garde.

(A suivre.) Eug. MOTTAZ.

[1] Interrogatoire du juge Berzin.

[2] Cette garde se composait des hommes suivants : le juge Berzin, Siméon Genier, Joseph-Daniel Forêtier, Christian Weniguer, maréchal, Jean-Balthazard Genier, Jean-Samuel Genier, Jean-Pierre Favre, Jean Berzin, Jean-Pierre Brochon, Samuel Berzin, Philippe Berzin, Jean-Philippe Genier, Jaques-Louis Piot, Jaques Forêtier, Samuel Genier, François Genier, Jean-Pierre Genier, François Auberson, domestique du Métral, le domestique de Jean Meystre, un fils de Joseph Genier, Joseph Forêtier.

[3] Il résulte de tous les faits de la procédure qu'on ignorait totalement à Thierrens le voyage de l'aide de camp français. Le village était du reste plus ou moins entre deux feux puisque l'on pouvait s'attendre à voir paraître du côté d'Yverdon des troupes combattant pour Berne et de l'autre les patriotes de Moudon. Les gens de Thierrens craignaient surtout ces derniers comme on peut le supposer facilement. Voir l'interrogatoire du ccmmandant Genier.